

Le «Moi d'abord» des vaccins risque de se retourner contre les pays occidentaux



KOEN DE LEUS

Chief Economist chez BNP Paribas Fortis

Les pays font la course pour être les premiers à atteindre une immunité collective. Mais lutter contre le Covid-19 est un combat mondial. Abandonner à leur sort les pays en développement reviendrait à se tirer une balle dans le pied.

Après la crise profonde que nous avons connue, les marchés financiers ont déjà un pied dans une relance qu'ils attendent vigoureuse. Sinon, comment expliquer que l'indice Stoxx 600 se situe à une encablure de son pic absolu d'avant la crise du coronavirus? Aux États-Unis, où l'aide aux entreprises et aux ménages continue d'affluer, l'indice S&P 500 caracole 12% au-dessus de son sommet de février 2020. Même les marchés émergents — et notamment l'indice Stoxx Emerging Markets ESG 1500 — se situent 6% au-dessus de leur niveau d'avant-crise.

Historiquement, les marchés en développement affichent de bons résultats lorsque le dollar est faible, les prix des matières premières sont en hausse et l'économie mondiale est en croissance. Mais cette fois, suite à un changement de stratégie de la banque centrale américaine, ils devront attendre plus longtemps pour que les taux remontent. L'inflation devrait dépasser de manière durable le seuil de 2% et, depuis le changement de stratégie, il est plus que jamais important que le pays retrouve le plein emploi. L'espoir d'une campagne de vaccination réussie à l'échelle mondiale soutient la hausse des prix des matières premières et la perspective d'une croissance économique mondiale. La reprise de l'économie mondiale ne pourra être durable que si le monde entier réussit à se débarrasser du coronavirus. Cette perspective se heurte cependant à l'attitude nationaliste des pays occidentaux en matière de vaccins. «Moi d'abord!», peut-on entendre, et certaines régions menacent même d'interdire l'exportation du vaccin. «Nous voulons nos vaccins, et tant pis si les autres en reçoivent moins.»

Cette attitude témoigne de ce que l'OMS a qualifié «d'échec moral catastrophique». À la mi-janvier, l'OMS a annoncé que seules 25 (!) doses de vaccins avaient été administrées dans les pays les plus pauvres, contre 39

millions dans les pays riches. Entre-temps, ces pays se sont procuré 4,2 milliards de doses pour 1 milliard de personnes, soit 75% de toutes les commandes publiques. Les pays pauvres ont pu obtenir 675 millions de doses.

Une myopie sans précédent

Dans la course actuelle à la vaccination — plus vite nous atteignons l'immunité collective, plus vite nous reviendrons à une vie normale — les pays développés font preuve d'une myopie sans précédent. Même si l'Europe doit faire face à un retard de plus ou moins deux mois dans le déploiement de sa campagne de vaccination, elle compte atteindre une immunité collective vers la fin 2021. Au rythme actuel, les pays émergents ne l'atteindront pas avant 2023/2024. Plus le virus circulera, plus il mutera. Le variant britannique est plus contagieux, ce qui augmente le seuil nécessaire pour obtenir l'immunité collective. À cause de sa plus forte contagiosité, ce seuil est passé de 77 à 88% de personnes vaccinées.

À court terme, plus vite nous serons vaccinés, moins le nouveau variant aura la possibilité de se propager. Mais plus longtemps nous permettrons au virus de muter au niveau mondial, plus la chance de voir émerger un virus résistant au vaccin

augmentera. Il est possible que la mégapole brésilienne Manaus soit en train de vivre ce scénario. Déjà fortement frappée par la première vague de la Covid-19, un variant du virus sème aujourd'hui la mort et le chagrin, probablement parce que les victimes de la première vague ne sont pas immunisées contre ce variant. L'Afrique du Sud a décidé de suspendre l'administration du vaccin Oxford-AstraZeneca vu que les données indiquent qu'il n'offre aucune protection contre une forme moins virulente de la maladie provoquée par un nouveau variant local du virus.

Stratégie perdante

«La combinaison entre le nationalisme vaccinal et l'ouverture partielle des frontières est une stratégie perdante», a déclaré l'économiste français Jean Pisany-Ferry. Les pays occidentaux vont-ils fermer leurs frontières extérieures pour éviter la propagation du virus? Même si c'était possible, la perturbation des chaînes d'importation enverrait au tapis les économies occidentales. L'approvisionnement en produits semi-finis et en matières premières cesserait. Et tôt ou tard, le virus finirait par également toucher les populations occidentales vaccinées.

Comment pouvons-nous éviter ce scénario catastrophe? La conclusion évidente

est que nous devons aider les pays les plus pauvres en leur fournissant des vaccins. Et cela ne devrait pas coûter très cher. Covax, le programme de l'OMS qui vise à mettre à disposition partout dans le monde des vaccins à prix abordable, a besoin de 27 milliards de dollars pour réaliser son objectif de vacciner 2 milliards de personnes dans les pays pauvres d'ici la fin 2021.

C'est peu de chose comparé aux 9.000 milliards de pertes de revenus si nous n'aïdons pas les pays en développement. 4.500 milliards de dollars seraient au compte de retard de croissance. Et tant que la pandémie ne sera pas sous contrôle dans le monde, les mutations du virus se poursuivront et freineront la reprise économique.

La bonne nouvelle est que Joe Biden, le nouveau président américain, a rejoint le programme Covax et annulé le retrait des États-Unis de l'OMS décrété par son prédécesseur Donald Trump. Tous les responsables politiques doivent comprendre que la lutte contre le coronavirus doit être menée au niveau mondial. La devise doit être «un pour tous, tous pour un». Nous n'avons pas d'autre choix. Du moins pas si nous voulons éviter que l'avenir se décline sous forme de mortalité élevée, de confinements répétés, de désastres économiques et de dysfonctionnements politiques.

Dans la course actuelle à la vaccination, les pays développés font preuve d'une myopie sans précédent.



À court terme, plus vite nous serons vaccinés, moins le nouveau variant aura la possibilité de se propager.

Aucune négociation sérieuse n'est possible sans sursis pour sauver des entreprises de la faillite

Yves Brulard
Associé cabinet
d'avocats DBB Law

L'Echo du 29 janvier annonçait que «le gouvernement s'est mis d'accord sur une réforme de la procédure de réorganisation judiciaire (PRJ)». Objectif: «sauver un maximum d'entreprises». Au même moment, le gouvernement retirait de la proposition l'article 5 qui permettait aux entreprises de négocier en dehors d'une

procédure publique de PRJ, grâce à un sursis provisoire, alors que sans ce sursis, aucune négociation sérieuse n'est possible. Erreur ou marche arrière? On prédit 50.000 faillites. Certaines d'entre elles seront inévitables, puisque la PRJ ne peut pas sauver une activité structurellement déficitaire et sans financement propre ou externe. La loi sur la faillite a été aménagée et permet un nouveau départ: effacement des dettes, reprise rapide des activités et des actifs. Le climat a changé: on soutient les entrepreneurs au «restart». Cependant, après une faillite, le crédit bancaire sera difficile à trouver, les clients, le savoir-faire, les collaborateurs ou certains contrats seront perdus.

La négociation est prioritaire

La PRJ contient des procédures publiques — leur publicité entraîne la perte de clients, de financements ou de contrats — et des procédures confidentielles qui préservent la valeur de l'entreprise. La PRJ préserve la poursuite des activités qui ne connaissent pas d'arrêt brutal. Elle permet de diminuer le niveau des dettes et de les payer sans intérêt sur cinq ans ou de transférer l'activité dans une nouvelle société.

Que ce soit l'horeca, le retail, les TPE ou PME, voire les plus grandes entreprises, la seule manière de traverser une telle crise est de pouvoir compter sur la confiance des partenaires de l'entreprise. 70% de ce qui

finance l'entreprise dépend de ses clients et fournisseurs et par conséquent assureur crédit ou factor.

La banque et le système financier depuis la banque centrale jusqu'à nos comptes d'épargne n'ont pas intérêt à accumuler des pertes sur ces crédits. C'est dans la négociation que se forgeront des accords qui apporteront à chacun un traitement meilleur qu'en cas de faillite.

L'Union européenne a arrêté une directive qui copie le chapitre 11 américain où 80% des procédures se terminent par des accords. Le Conseil d'État a rappelé au gouvernement qu'il devait la transposer avant le 17 juillet. Aucun projet n'est encore disponible alors que cela serait une vraie solution. La directive impose un sursis de la même nature que celui qui était prévu à l'article 5. Il a pour but de favoriser des accords en dehors du tribunal avant toute procédure publique pour éviter justement la faillite. Le gouvernement a prévu, à l'article 6, une négociation par un mandataire en dehors d'une procédure publique permettant de réaliser, comme en France, aux Pays-Bas, en Angleterre ou en Allemagne, des accords globaux apportant des nouveaux crédits, étalant la dette, la transformant en actions, ou permettant la cession de branche d'activité. C'est une vraie bonne mesure et il faut s'en féliciter.

Le gouvernement a en même temps, retiré le sursis qui permet au juge d'imposer

un délai temporaire à des créanciers récalcitrants qui pourraient faire échouer cette négociation dans leurs intérêts égoïstes. Sans ce droit de contrecarrer ces actions — qui existe déjà pour les PRJ via l'accord amiable, à l'article 65, à travers des termes et délais — l'entrepreneur qui abordera ses créanciers se verra contraint presque aussitôt de faire aveu de faillite ou de déposer une PRJ.

Où est la logique?

Les praticiens de l'insolvabilité ont du mal à comprendre la logique: le sursis sera obligatoire en juillet 2021; il est déjà en partie prévu à l'article 65 et un tel sursis existe dans une procédure publique (article 50). Mais au moment où on encourage l'entrepreneur à négocier avec ses créanciers un accord raisonnable qui sauvera de l'emploi, de l'activité et évitera des drames humains, la loi ne lui donnerait aucune arme, le laissant à la merci de créanciers parfois abusifs et en tout cas récalcitrants, qui ne tireraient pas grand-chose de mieux d'une faillite.

Les citoyens nous demandent d'être ambitieux et efficaces. Il faut réintégrer le sursis de l'article 5 et se dépêcher d'adopter une transposition ambitieuse de la directive. Nos voisins hollandais, allemands, anglais, français l'ont compris. La crise est la même pour tous, nous a-t-on dit. Alors, faisons au moins aussi bien que les autres, si pas mieux...

C'est dans la négociation que se forgeront des accords qui apporteront à chacun un traitement meilleur qu'en cas de faillite.